

Liminaire commune au Groupe de Travail ministériel sur la mission recouvrement des créances fiscales

Paris, le 12 septembre 2019

Ce groupe de travail (GT) se tient dans un contexte inédit au sein du Ministère qui est attaqué dans son ensemble missions structures et emplois DGFIP et Douanes (5 800 suppressions d'emplois). Ce contexte est marqué de la part des personnels de chaque administration par la défiance, les inquiétudes sur leur devenir. En témoignent les nombreuses actions passées et actuelles ainsi que la journée de grève du 16 septembre prochain.

Ces nouvelles réorganisations sont issues de la philosophie libérale de Comité d'Action Publique 2022 (CAP22) où les tabous sur l'externalisation, des transferts, jusqu'à abandon des missions tombent peu à peu. Ce projet porte notamment sur des transferts de missions entre la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Nos 2 syndicats se présentent unis pour défendre le rôle de contrôle et de régulation de l'économie dévolu à notre ministère. Nous ne ferons pas le jeu de la mise en concurrence syndicale. Nous avons ensemble un seul objectif, défendre :

- nos missions au cœur de l'activité économique et du fonctionnement de l'État,
- les droits et garanties des personnels
- et l'amélioration des conditions de travail de ces derniers.

S'agissant de l'hypothèse de l'agence unique, forme de Léviathan, nous prenons acte des distances salutaires que prend le rapport. Le grand mécano interne à Bercy entre la DGDDI et la DGFIP pose déjà des questions toujours sans réponses et de sérieux problèmes. L'agence unique de recouvrement apparaît donc comme une utopie libérale, un concept déjà dépassé, une idée éthérée qui doit le rester à jamais.

Il est vrai que nous ne sommes pas des adeptes du gigantisme en la matière, surtout quand on mêle des choses de natures juridiques, économiques et sociales diverses, alors que ce n'est rien moins que le texte suprême (la Constitution) qui fait la distinction entre les deux sphères.

Cet outil unique aurait bien évidemment quelques accents libéraux, pour une gestion en agence, avec tout ce qui va avec. Nous jugeons que le service public fiscal et ses agents méritent mieux.

Enfin, et c'est peut-être l'argument ultime en termes purement « budgétaires », se pose la question de l'efficacité en termes de collecte de l'argent public. On risque de casser des outils qui fonctionnent, pour en créer un dont la moindre baisse en termes d'efficacité aura mathématiquement un effet immense.

Pour nous, l'enjeu d'une réforme est d'améliorer l'efficacité de l'État et, plus spécifiquement pour Bercy, de veiller aux rentrées fiscales et de préserver les ressources budgétaires de la collectivité publique. Or, en l'espèce, nous nous demandons comment les axes proposés peuvent concourir à cette efficacité, dans la mesure où ils scindent les missions, notamment entre assiette, perception et contrôle documentaire d'une part, et contrôle physique d'autre part. Nous savons tous, de part et d'autre que ces scissions sont artificielles et nuisent à l'efficacité des services.

S'agissant des ressources budgétaires, nous nous demandons aussi comment ce train de réformes peut concourir à leur préservation. Malheureusement, nous trouverons assez vite la réponse : le « gain » ne sera possible, qu'avec des suppressions massives d'emplois.

Il ne restera au final qu'un affichage : il n'y aura à terme qu'une seule administration fiscale, tout au moins dans un premier temps, en France. Cela peut être un choix, mais s'il se fait au détriment des missions (et, au passage, des agents), cela ne saurait constituer une politique publique au sens noble du terme. Surtout dans le contexte de dégradation générale que notre sphère professionnelle subit.

Par ailleurs, si l'on se place du côté de l'administration « perdante », l'impact sera dévastateur et peut-être funeste à terme. Dans ses effets les plus immédiats, chaque direction interrégionale (DI) des Douanes et Droits Indirects perdra plus d'une centaine d'emplois et bien plus encore si on compte les services support. C'est également pour la plupart, une suppression d'une dizaine de résidences administratives par direction. Que vont bien pouvoir devenir ces agents, sachant que dans certains cas, il s'agit de zones où les possibilités de reclassement ne sont pas massives, si on peut employer cet euphémisme.

Dans certains cas, la DGDDI avait procédé à une concentration de la mission, parfois avec un service national. Pour la mise en place, le discours avait été modernisation et pérennisation. Vous devinerez aisément dans quel état d'esprit sont les agents à l'heure actuelle et ce qu'ils/elles pensent de la portée de la parole publique, notamment dans le temps, temps qui devient de plus en plus fugace ... On peut citer ici l'exemple extrême du service de Metz, qui après avoir connu les affres de la taxe sur les poids lourds (TPL) pourrait voir l'impôt dont il a la charge, être muté en taxe annualisée et auto-liquidée. Reste à savoir comment un service de plus de 100 personnes (qui ont antérieurement souvent fait une mobilité) peut lui aussi « s'auto-liquider »... Mais cet exemple peut être reproduit sur les différentes missions et sur l'ensemble du territoire.

Quant à l'administration « accueillante », on pourrait dire qu'elle en sortirait renforcée ... si elle était « en pleine forme ». ce qui est loin d'être le cas. On ne fera pas la litanie des suppressions d'emplois et de restructurations sur les dernières années (ce serait désespérant...). On n'oubliera pas ici de citer « la géographie revisitée » et autre « démétropolisation », qui fera de tout cela une forme de gigantesque maelstrom. Il ne faut pas non plus oublier les efforts énormes qu'il faudra faire en termes d'harmonisation, de fusion de systèmes informatiques notamment, voire de procédures.

On observe ici que même si on se donne un horizon de 3 ou 4 ans, le rythme n'en est pas moins effréné. En effet, on n'a pas fini une réforme qu'on attaque une autre qui, potentiellement, peut même être plus ou moins contradictoire avec la précédente.

On peut ici citer encore l'exemple des agent.es des Douanes. Ces derniers s'étaient lancés dans la fusion des recettes régionales en recettes interrégionales. Or, ce mouvement n'est pas encore achevé qu'il faut envisager le potentiel départ du tout sous d'autres cieux...

À la DGFIP, après une période durant laquelle il a fallu tenir les missions en perdant 40 000 emplois et en procédant à des restructurations d'ampleur, c'est désormais l'explosion du maillage territorial et un autre « big bang » des missions qui se profile.

Tout cela sur fond de remise en cause de la fonction publique, de perte de droits sociaux, d'absence de reconnaissance et de perspective « positive ». Très offensive, ce qui est suspect, la communication officielle se veut rassurante mais sa crédibilité est réduite à néant.

Même s'il ne s'agit que d'un GT de définition de méthode, il semble bien pourtant que le ministère ait bien plus avancé qu'il ne veut bien le concéder. C'est en tout cas, en ce sens, que nous lisons à ce stade quelques phrases du document préparatoire. On lit à un tel point que la messe est dite (et, au passage, qu'on parlera de concertation à un autre moment historique...) : cela nous arracherait presque un sourire si cela n'était pas aussi grave pour l'avenir des missions, des structures et des agents.

Nous ne pouvons conclure ici sans vous exhorter à ne surtout pas minimiser les conséquences d'un tel projet. Le discours visant à rassurer tout le monde ou à dire qu'on fait des choses gigantesques, mais qui n'auront que des conséquences limitées est intellectuellement contestable. Il ne convainc personne et surtout pas les agents qui vivent et portent les missions concernées au quotidien.

Recouvrement des taxes fiscales

12 septembre 2019

Compte rendu



Quand bercy redistribue les cartes



Gérald DARMANIN, peut-être survolté par le Prélèvement à la source, semble vouloir faire souffler une tempête dans les services qui lui sont rattachés.

Ainsi, il a missionné un fin connaisseur des arcanes de Bercy et de la matière fiscale, Alexandre Gardette, afin de rendre un rapport sur : **la fusion du recouvrement fiscal** (DGFIP, Douanes) et social (URSAFF). Excusez du peu !

Le transfert des missions fiscales de la Douane à la DGFIP. Excusez du peu (bis) !

A. Gardette a rendu sa copie, dévoilée aux fédérations de Bercy. On attend maintenant l'oracle suprême, avec les mesures du Projet de Loi de Finances 2020 et sûrement certains textes spécifiques.



Le chantier devrait s'étaler sur la période 2020-2024.

On ne dit pas (ou pas toujours ...) du bien des élites « bercyennes ». Mais pour le coup, elles ont joué leur rôle. Le rapporteur, s'il ne condamne pas, sur le temps long, l'hypothèse d'une fusion totale, qui pose énormément de questions et tout autant de problèmes, a indiqué courageusement que l'option n'est pas réaliste à court terme. A priori, l'hôte de Bercy le suit.

Cela rejoint notre propre avis, très « distant » vis-à-vis d'un « Leviathan du recouvrement », qui prendrait le risque de casser des choses qui fonctionnent et de bâtir quelque chose qui pourrait s'avérer monstrueux, ne serait-ce qu'en terme de mise en oeuvre.

S'agissant du transfert de la DGDDI vers la DGFIP, celui-ci est pour le moins massif. Le rapporteur ne plaide pas pour un transfert total certes, mais la Douane perd néanmoins 11 blocs de fiscalité sur 14. Elle voit ainsi partir :

En 2021 :

- la taxe sur les activités polluantes (déchets) ;
- la TVA sur les produits pétroliers ;
- la taxe sur certains véhicules routiers ;

En 2022 :

- la TVA à l'importation (sur les assujettis) ;
- le droit de francisation et de navigation ;
- les taxes intérieures sur le gaz, le charbon et l'électricité ;

En 2023 :

- le recouvrement des amendes douanières ;

En 2024 :

- la gestion et le recouvrement des contributions en matière de tabacs et d'alcools.



12 septembre 2019



Dans certains cas, notamment la DGD-DI conserve les contrôles physiques. Par souci d'efficacité, on pourrait envisager que la DGDDI garde l'entière responsabilité de ces secteurs.

La mission fiscale de la Douane, « casquette » originelle et multiséculaire de cette administration n'est pas entièrement jetée à bas. Mais elle prend quand même un coup assez terrible. Si on ose une métaphore vestimentaire triviale, on serait tenté de dire que la Douane ne ressort pas de la séquence dans le plus simple appareil, mais vêtue d'un simple slip de bon aloi ...

Elle ne conserve que les droits de douane (par nature!) et la - très stratégique pour le budget de l'Etat - TICPE, qu'il est vital de ne pas malmener dans une aventure administrative ...

Bien évidemment, on peut nourrir de grandes inquiétudes pour les services et agent.e.s concerné.e.s. Le reclassement des agent.e.s sera bien sûr délicat, d'autant plus dans des régions où les possibilités ne sont pas énormes. Et, au passage, tout ceci ne va pas faire l'affaire des collectivités touchées.



Mais c'est également mettre une nouvelle pierre - voire une rafale de rochers de taille variée certes, mais non négligeable - dans le jardin de la DGFIP.

Il faut rappeler ici que cette dernière a été frappée en quelques années d'une purge menée sur un rythme industriel. Le mot n'est pas très fort, quand on parle de 40 000 emplois.

Le réseau DGFIP va aussi connaître une forme de maelström, avec le plan dit « géographie revisitée ». Ajoutons à cela la « démétropolisation » histoire de faire bonne mesure, et on voit que c'est à une administration attaquée et chahutée de toutes parts qu'on demande de reprendre toutes ces missions.

En effet les missions de la DGFIP sont fortement remises en question, entre les externalisations et les privatisations, ce transfert de recouvrement de taxes laisse perplexe les fonctionnaires de la DGFIP, inquiet.e.s à ce stade, de voir arriver de nouvelles tâches sans aucune certitude concernant les moyens, humains bien sûr mais également informatiques et matériels en contrepartie. Le recrutement de contractuel.le.s, limité pour l'instant à des postes de cadre A, s'ajoute à ces interrogations et inquiétudes. Et que penser des propos tenus par M. Fournel, directeur général de la DGFIP, interpellé sur ce sujet, après avoir nié ces appels : « *ils (les directions et les directeurs locaux) profitent des opportunités qui leur sont maintenant offertes* »...

Qu'on parle de DGFIP ou de DGDDI, on ne saurait trop exhorter l'Etat à être particulièrement prudent dans ses ambitions réformatrices, parfois à la limite de la frénésie. Fragiliser ses structures de financement n'est pas forcément la meilleure option pour un Etat. A notre sens, nous ne sommes pas forcément loin de ce registre-là.

Nous pensons aussi aux agent.e.s qui sont souvent réduit.e.s au rôle de variable d'ajustement dans ces affaires là. Que l'agent relève de la DGFIP ou de la DGDDI, il faut se souvenir que si l'Etat a les moyens de fonctionner et de mener une politique, c'est grâce à cet.te agent.e. C'est quelque chose qui semble parfois être oublié ...

Quelque chose qu'on doit aussi à ce.te dernier.e, c'est la transparence et la sincérité. Si l'ambition est de créer une administration fiscale unique, la décence commande de le dire aux premier.e.s concerné.e.s, à savoir ceux et celles qui la portent et la font vivre au quotidien.